

N°	3	1	6
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

REÇU LE

- 3 OCT. 2012

SCUS-PRÉFECTURE

<p>OBJET :</p> <p>- Modification du poste d'agent administratif en poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>18 juillet 2012</p> <p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 6</p> <p>Votants 6</p>	<p>L'an deux mil douze</p> <p>Le jeudi 20 septembre à 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER.</p> <p><i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 14 septembre 2012, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i></p> <p>Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. PATIN.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL, Mme LE VERN, M. BIGNON, M. DAVERGNE, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. MAQUET, M. SENEAL.</p> <p><u>- Modification du poste d'agent administratif en poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe</u></p> <p>La délibération n°82 du 28/11/2005, autorisait le Président de l'Institution à créer un poste d'agent administratif.</p> <p>Suite au recrutement, par mutation, d'un nouveau salarié, par mutation, au sein de l'Institution, au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, et qui a notamment pour mission d'assurer l'ensemble des tâches administratives et comptables de la collectivité, il convient de modifier le poste d'agent existant au tableau des effectifs.</p> <p>Les crédits afférents à ce nouveau poste sont inscrits au Budget Primitif 2012.</p> <p><i>Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, autorise :</i></p> <p><i>- l'ouverture d'un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à compter du jour de validité de la présente délibération,</i></p> <p><i>- la fermeture du poste d'agent administratif dès lors que le poste d'adjoint administratif principal sera réputé ouvert.</i></p>
---	--

Date de publication et de transmission

au représentant de l'Etat :

Acte exécutoire le :

la Présidente de l'Institution Interdépartementale

OISE/SEINE-MARITIME/SOMME

GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE

EPiB Bresle

3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE

Tel. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56

www.epib-bresle.com

Pour extrait conforme,

la Présidente de l'Institution,

Marie-Françoise GAOUYER

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE

OISE/SEINE-MARITIME/SOMME

GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE

EPiB Bresle

3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE

Tel. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56

www.epib-bresle.com